

Initiativkomitee „Einmal-darüber-schlafen-Initiative“, case postale, 4142 Münchenstein

Initiative populaire fédérale « Pour un jour de réflexion avant tout avortement (initiative la nuit porte conseil) » (publiée dans la Feuille fédérale le 21 décembre 2021).

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 10, al. 4

⁴ La loi prévoit des mesures en vue de protéger la vie humaine, en particulier aussi avant la naissance.

Art. 197, ch. 13

13. Disposition transitoire ad art. 10, al. 4 (Mesures en vue de protéger la vie humaine, en particulier aussi avant la naissance)

¹ Neuf mois après l'acceptation de l'art. 10, al. 4, par le peuple et les cantons, les médecins doivent donner au moins un jour de réflexion à la femme enceinte avant une interruption de grossesse. Les grossesses qui mettent la femme enceinte en danger de mort sont exceptées si ce danger est imminent et qu'il est impossible à écarter d'une autre manière.

² Les médecins remettent à la femme enceinte un guide de tous les centres d'aide et de conseil offrant une aide psychologique, financière ou matérielle qui déploient leurs activités à l'échelle cantonale et de tous ceux qui les déploient à l'échelle nationale.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

! Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. !

Canton	N° postal	Commune politique

Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Andrea Geissbühler, Oberer Galgen 26, 3323 Bärswil; Maria Rita Marty, Breiti-Weg 2, 8605 Gutenswil; Lucie Rochat, Chemin des Avouillons 41, 1926 Fully; Romano Amacker, Oberbrustrasse 14, 3943 Eischoll; Katharina Baumann, Tägertschstrasse 56, 3110 Münsingen; Tabitha Bender, Schorenweg 74, 4058 Basel; Olivier Dehaut, Rue de Coméraz 105, 1971 Grimisuat; Marie-Bertrande Duay, Chemin des Barrières 37, 1920 Martigny; Yvette Estermann, Bergstrasse 50a, 6010 Kriens; Oskar Freysinger, Chemin de Crettamalernaz 5, 1965 Savièse; Andreas Gafner, Egg 406, 3765 Oberwil i.S.; Alois Gmür, Spitalstrasse 14, 8840 Einsiedeln; Verena Herzog, Mittelrütistrasse 6, 8500 Frauenfeld; Monika Kaufmann, Rothen 1, 9225 St. Pelagiberg; Floriane Mabillard, Route d'Ovronnaz 6, 1912 Leytron; Dominik Müggler, Rebgasse 11, 4144 Arlesheim; Benjamin Roduit, Chemin de la Pierre Avoi 11, 1913 Saillon; Therese Schläpfer, Oberschneit 43, 8523 Hagenbuch; David Trachsel, Urs Graf-Strasse 7, 4052 Basel.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 21 juin 2023

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

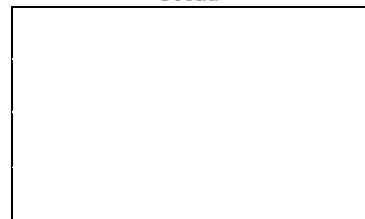
Lieu:

Date:

Signature:

Fonction
officielle:

Sceau



! Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 21 juin 2023 au:
Initiativkomitee „Einmal-darüber-schlafen-Initiative“, case postale, 4142 Münchenstein.
Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies. **!**